

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1024

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 11

À l'alinéa 10, substituer aux deuxième et troisième occurrences du mot :

« ou »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.